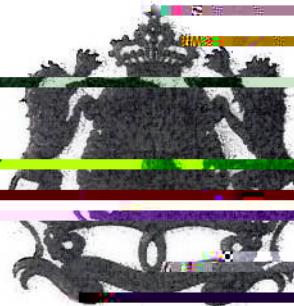


The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the UN

الممثلي الدائم



55^{ème} session de la
Commission de la Condition de la Femme

Déclaration

de la délégation marocaine

au titre du point de l'ordre du jour sur
le thème suivant :

« Accès de la femme au secteur
la technologique et son raffinement »

New York, le 28 février 2000

- Prière de vérifier à l'endroit -

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre élection à la présidence de la Commission des droits de la femme et à l'ensemble de la commission. Je tiens à vous assurer de la continuité de ma délégation au sein de la commission. Mes délégations s'adressent également, suivant l'ordre du jour, au Secrétaire général.

Ma délégation s'associe à la déclaration du représentant de l'Argentine au nom du Groupe des pays en développement, au titre du point 1.1.1. du programme de travail au thème prioritaire. Ma délégation accueille également, avec intérêt, le Rapport de la Directrice exécutive de l'Entité réservée à l'ONU pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Monsieur le Président,

Conscient de l'importance du renforcement de l'architecture onusienne, ma délégation accueille favorablement l'établissement de l'entité ONU-Femmes. L'initiative que ma délégation a appuyée dès son lancement. Nous nous réjouissons de la désignation, à la tête de cette entité, de Mme Michelle BACHELET connue pour son engagement favorant l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, pour assurer la cohérence et la qualité de toute notre coopération et de notre appui dans l'accomplissement de sa mission.

Ma délégation voudrait réaffirmer l'engagement du Maroc à faire de ces deux axes prioritaires annoncés par Mme BACHELET l'adéquation de la mise en place d'un plan stratégique à la réalisation des objectifs de l'ONU-Femmes, coïncident parfaitement avec les priorités nationales marocaines en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme.

Le rapport du Secrétaire Général sur le thème prioritaire souligne, à juste titre, l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation, l'accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment, en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, la lutte contre les maladies, l'eau et l'amélioration de la qualité de l'éducation, ainsi que l'atténuation de l'effet des changements climatiques.

Dans ce cadre, le Maroc a toujours effectué des efforts notables en vue de faciliter l'accès des femmes à la science, la technologie et à l'innovation. C'est ainsi que le taux actuel des étudiantes marocaines dans les universités marocaines est l'actuel de 45,11%. Les femmes marocaines représentent 52% de l'ensemble des étudiants en sciences et techniques (40% en médecine et paramédicale et 49% en

sciences de l'éducation. Ces indicateurs renvoient à la situation dans le Royaume à fait une priorité à l'éducation et au développement des femmes depuis l'indépendance...

Ma délégation accueille favorablement les recommandations du rapport du Secrétaire Général, à savoir l'initiative pour notamment les femmes, d'éliminer les obstacles à la création et au développement d'entreprises appartenant à des femmes, y compris les lois discriminatoires sur l'accès aux terres et aux biens, l'accès limité au crédit, à la formation et à l'information et faire en sorte que les entreprises et les parcs technologiques répondent aux besoins des femmes et faciliter leur accès.

Je voudrais à cet égard signaler que la promotion du rôle de la femme dans tous les différents secteurs de l'activité économique constitue un vecteur prépondérant de l'action gouvernementale. Dans ce contexte, les femmes entrepreneurs marocaines représentent 40% du capital dans les établissements universitaires. De même, les entreprises féminines, qui sont majoritairement des PME, contribuent à concourir à 37% dans le secteur des services, 31% dans celui du Commerce et 21% dans le secteur de l'Industrie, particulièrement, le textile.

Monsieur le Président,

Nous sommes convaincus que l'implantation de la femme dans les domaines de l'éducation et de la formation, l'acquisition des connaissances scientifiques et techniques, la recherche et le développement, préparera non seulement un courant de compétence, mais serait de nature à mieux répondre aux impératifs d'intégration de la femme au marché du travail et sa contribution au développement économique et social du pays.

Dans le cadre des festivités organisées pour assurer l'assise de l'éducation, le Gouvernement a décidé de faire de l'école la maison de l'enfant, l'abaissement de l'âge de la scolarisation jusqu'à 15 ans, l'obligation de garder les enfants dans les établissements scolaires au moins jusqu'à 15 ans. Cela suscite une préoccupation pour l'abandon scolaire et l'analphabétisme, dans une mesure quasi définitive, à l'horizon 2015.

Par ailleurs, et afin de permettre à la jeune fille, en milieu rural, de bénéficier d'une éducation de base, le Maroc a entrepris des actions d'encouragement, au profit des filles et de leurs parents, notamment :

- Le programme « Foyer des étudiantes » consistant à prendre en charge les jeunes filles scolarisées dans les zones de familles rurales dans l'optique d'assurer pas de mariage précoce et faciliter leur scolarité à l'école.
- Le programme de transfert monétaire pour la prise en charge des frais scolaires des enfants à l'école.
- La mise en place d'espaces multifonctionnels pour l'autonomisation des femmes et des filles.

Le renforcement du rôle de la femme dans les domaines socio-économiques, social et politique, s'est traduit, également, par l'adoption d'une approche budgétaire soucieuse de l'égalité des sexes, par l'introduction d'un rapport Genre, publié annuellement depuis 2009, et par la mise en place d'un Plan Marocain nationale d'équité et d'égalité de sexes, celle de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ainsi que l'Accord du Gouvernement pour l'égalité et l'éradication au titre du plan national 2010-2015, qui sera mis en œuvre jusqu'en 2017.

Malgré cette évolution dans la qualité de la coopération entre le Maroc et de l'importance du rôle joué par le Bureau sous-régional d'ONU Femmes basée au Maroc, il est néanmoins à souligner que le plan stratégique futur, en collaboration avec le Gouvernement et les composantes de la société civile, pour soutenir les initiatives novatrices visant à promouvoir l'autonomisation de la femme et son émancipation.

Considérant le rôle important que joue le Bureau ONU Femmes à Rabat, le Maroc souhaite vivement que ce bureau soit doté d'un Bureau régional d'ONU Femmes basé au Maroc. Il est donc recommandé au Gouvernement marocain, en collaboration avec le Bureau régional d'ONU Femmes, de prendre en considération les préoccupations de l'Equipe-pays sachant que celle-ci a contribué énormément à l'amélioration des conditions de la femme marocaine. A cet égard, le Royaume du Maroc exprime le vœu de voir ce Bureau régional établi pour lui permettre de proposer, de manière appropriée, aux besoins nationaux et régionaux.

Concernant la participation de la femme à la vie politique, plusieurs avancées tangibles ont été enregistrées dans ce domaine par la mise en œuvre de lois juridiques et de mesures institutionnelles qui autorisent le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes dans l'espace public et dans le secteur privé. Ces dernières sont également autorisées à participer à l'élaboration d'un programme multisécteuriel pour l'autonomisation de la femme.

Cette volonté s'est concrétisée au cours des dernières années par une meilleure participation de la femme à la gestion des affaires publiques et au processus décisionnel à tous les niveaux et ce, à travers la présente loi.

croissante dans les institutions représentatives, exécutives, judiciaires et Royaume. L'incitation à la participation des femmes à la vie politique a permis au Royaume-Uni d'atteindre un record historique en termes de nombre d'élu·es consacrées à 323 en 2009.

La nomination de femmes aux hauts postes de responsabilité, notamment à ceux de conseillère de Sa Majesté la Reine, de Ministre délégué, de gouverneur, de femmes ambassadrices, de femmes ministres, à l'Assemblée nationale du Parlement, reflète l'adoption récente pour un principe de l'égalité des sexes dans la participation à la vie publique.

Mr le Président,

Toute initiative visant l'autonomisation et la promotion de la femme doit à s'inscrire dans une vision essentiellement de l'égalité entre hommes et femmes. L'accès de la femme à la science à la technologie et à un travail décent, synonyme d'une intégration pleine et entière au sein de la société, requiert, au préalable, l'assurance que tout l'estade devra respecter les droits fondamentaux de la femme.

Je vous remercie.